

APEG - charte de qualité



L'Association Professionnelle des Entreprises de Gardiennage (APEG) a développé et introduit, en collaboration avec Kiwa, une charte de qualité avec laquelle elle vise à améliorer durablement le niveau de qualité du secteur. Ce label de qualité, baptisé Assurance Qualité, a pour but de garantir un niveau de qualité de la prestation de services encore plus élevé.

Toutes les entreprises de gardiennage qui sont membres de l'APEG doivent satisfaire au label.

Le label de qualité APEG

Le label représente un bel exemple du travail réalisé sur mesure par Kiwa afin de développer des labels axés sur un secteur ou un réseau spécifique. Le label se concentre sur un certain nombre d'aspects cruciaux de la prestation de services d'une société de gardiennage :

- Conformité aux exigences légales en matière de personnel, d'infrastructure et de moyens ;
- Conformité aux exigences autour de la politique sociale, de la sécurité et de la santé au travail, comme stipulé dans la commission paritaire 317 ;
- Gestion de la qualité combinée à l'évaluation de la relation avec le client, et les principes d'une amélioration continue ;
- Intégrité ;
- Offre, planification, analyse des risques et exécution de missions de gardiennage.

Déroulement du processus de certification

Tous les membres de l'APEG sont soumis chaque année à un audit par Kiwa. Les organisations qui sont en possession d'un certificat ISO 9001, seront audités tous les trois ans. Les organisations sans certificat ISO 9001, seront soumis à un audit annuellement. Pendant l'audit, nous vérifions si l'organisation remplit les conditions fixées dans la norme. Les constatations de

Sales Office
Kiwa Belgium
be.sales@kiwa.com
+32 (0)3 259 06 60



l'audit sont consignées dans un rapport. Lorsque des manquements sont signalés, l'organisation dispose d'un délai préétabli pour prendre des mesures. Si le système est satisfaisant, l'APEG remet alors le certificat Assurance Qualité. Ce certificat est valable trois ans, après quoi un processus de recertification est lancé.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.apeg-bvbo.be.

Demande de devis

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations complémentaires concernant la norme ou pour recevoir une offre, sans aucun engagement de votre part, par le biais de notre [formulaire de contact](#).

Sales Office
Kiwa Belgium
be.sales@kiwa.com
+32 (0)3 259 06 60

